

Le Havre, le 23 décembre 2019,

Objet : Avance frais de formation

Mesdames, Messieurs,

Suite à la demande des membres du CSE en séance du 18 décembre 2019, la Direction Générale de la Ligue Havraise a décidé d'augmenter le pourcentage accordé pour l'avance de frais de formation qui passe de 95% au lieu de 85% d'avance, à compter de ce jour.

Pour rappel :

Avant le début de la formation individuelle ou collective, le salarié peut demander une avance des frais de formation, au plus tard le 15 du mois qui précède la formation afin que cette avance puisse être versée sur le salaire.

Ci-dessous le lien où vous trouverez le document :

<P:\DATA\LIGUE HAVRAISE\INFORMATION A L'ENSEMBLE DES SALARIES\QUALITE\ADMINISTRATIF\FICHES D'ENREGISTREMENT\FIE ADM-125-V1 Demande avance frais formation.pdf>

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Michel CAPPE

Directeur Général

